l'autorisation du maire et dans une limite déterminée pour chaque commune par le préfet, après avis du Conseil municipal et de la Commission départementale, dans les stations balnéaires et villes d'eaux où les étrangers affluent à certaines époques de l'année et dont la liste sera déterminée par arrêté du ministre de l'intérieur.

Les dispositions ci-dessus ne pourront en aucun cas faire échec aux pouvoirs que confère aux maires l'article 9 de la loi du 17 juillet 1880.

ART. 8. — Ne peuvent exploiter des débits de boissons à consommer sur place les individus qui par eux-mêmes, par leurs fondés de pouvoir ou leurs représentants, se trouvent en état de récidive pour fraude en matière fiscale ou pour toute fraude sur les vins prévue par les lois des 27 mars 1851, 14 août 1889, 11 juillet 1891, 24 juillet 1894, 6 avril 1897, 1er août 1905 et 6 août 1905 et la présente loi.

Le jugement prononçant une seconde condamnation pour fraude prévue au paragraphe précédent contre un débitant de boissons à consommer sur place entraînera de plein droit contre lui l'interdiction d'exploiter un débit quelconque à partir du jour où le jugement sera devenu définitif.

Le débitant ne pourra être employé à quelque titre que ce soit dans l'établissement qu'il exploitait comme attaché au service de celui auquel il aurait vendu ou loué ou par qui il ferait gérer le dit établissement, ni dans l'établissement qui serait exploité par son conjoint même séparé.

ART. 9. — Toute infraction aux dispositions des articles 6 et 8 sera punie d'une amende de 16 à 200 fr. En cas de récidive l'amende pourra être portée au double. Le coupable pourra en outre être condamné à un emprisonnement de 6 jours à un mois.

*Un peu de temps et un peu d'annonces coûtent peu d'argent et sont un moyen sûr d'obtenir un résultat possible.*

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

### Le repavage de la Grande-Place

Nous avons déjà dit que les Commissions municipales avaient étudié un projet de remaniement du pavage de la Grande-Place. La question présente un grand intérêt en ce sens que l'aspect de cette place va être totalement changé par suite de la suppression du rond-point sur lequel est établi le kiosque et de son remplacement par deux refuges, beaucoup plus petits. Aussi n'hésitons-nous pas à publier in-extenso le rapport que lira, sur ce projet, aujourd'hui soir, M. le docteur Lepoutre, au Conseil municipal. Voici ce document.

« Messieurs, la position définitive du futur Hôtel de Ville sur la Grande Place, et les points d'altitude de sa base ont été arrêtés récemment par M. l'architecte Laloux et par l'Administration municipale. Au prix de quelques déformations peu sensibles du profil des abords de la rue Neuve, l'édifice projeté aura, selon le désir de M. Laloux, une base aussi peu inclinée que possible.

» Avec ces données certaines, un projet de remaniement du pavage de la Grande-Place, en matériaux neufs, a été établi par le service de la Voirie. Ce projet ne concerne que la surface comprise entre les quatre côtés de la Place, diminuée des zones occupées par les voies des tramways, par la route départementale n° 14, et par le chemin de grande communication n° 9.

» La réfection de ces zones fait l'objet de projets distincts joints à celui dont il est question. Le projet présenté se justifie par la nécessité de remplacer les mauvais matériaux qui composent le pavage de la Grande-Place et par la suppression du grand refuge qui règne au droit de l'ancienne Bourse. Présentement, le fil d'eau et les cuvettes de ce refuge recueillent la plus grande partie des eaux pluviales de la Place. Sa suppression oblige à rejeter ces eaux vers l'Hôtel de Ville et vers l'église Saint-Martin, ce qui ne peut être obtenu qu'en donnant à la chaussée de la Grande-Place une forme convexe. Telle est la place de Lille à cette différence près que celle-ci a ses quatre côtés sensiblement de niveau, tandis que la place de Roubaix est 0m50 plus élevée près de l'église Saint-Martin que près de la Bourse. Mais l'avancement du perron du futur Hôtel de Ville réduira cette différence de près de moitié.

» Ces détails sont donnés pour prévenir une objection que l'examen du projet pourrait provoquer, particulièrement en ce qui concerne le relèvement nécessaire de l'axe de la place, relèvement qui atteindra 0m50 en certains points et en moyenne 0m26.

» Pour ces travaux, dont l'exécution doit concorder avec les nouvelles installations des voies des tramways il est utile de prévoir une dépense de 77.000 francs, non compris 25.000 à 30.000 francs de pavés neufs dont disposera le service de la Voirie du fait des fournitures réservées de l'entretien des chaussées.

» Cette somme de 77.000 francs, pourrait être prélevée sur les fonds d'emprunt affectés aux travaux de voirie ci-après : Pavage de la rue Daubenton, entre le boulevard de Metz et le Canal. Sur 20.000 francs votés, on prélèverait 15.500 fr. Quai de Marseille, crédit voté 12.000 fr. Avenue des Villas, sur 80.000 fr. votés, on prélèverait 40.000 fr. Rue Lecomte-Baillon, crédit voté 8.500 fr. Avenue Cordonnier, crédit voté 2.333 fr. 33. Total 78.333 fr. 33.

» Les travaux du quai de Marseille pourraient être exécutés l'année prochaine sur les crédits du budget ordinaire. Ceux de l'Avenue des Villas ont été exécutés en partie avant l'approbation de l'emprunt, sur d'autres fonds. Il en résultera un excédent de crédit qui justifie dans une certaine mesure la réduction de la somme à affecter aux travaux de cette Avenue. Ceux-ci pourront d'ailleurs être achevés, s'il est besoin, au moyen des fonds inscrits au budget supplémentaire. Les travaux de la rue Daubenton seront exécutés avec les pavés vieux retaillés provenant de la Grande-Place. En ce qui concerne l'Avenue Cordonnier et la rue Lecomte-Baillon, les rabais à provenir de l'emploi des fonds d'emprunt suffiront à pourvoir aux dépenses qui ont été prévues à leur sujet. Au surplus, ces travaux ne seront pas exigibles avant trois ans au moins, en vertu des engagements pris par les propriétaires qui doivent contribuer à la dépense.

» Vos sixième et troisième Commissions ont adopté le projet qui a été soumis à leur examen, ainsi que l'ensemble des voies et moyens qui en permettent l'exécution. Elles vous prient de vouloir bien prendre une délibération conforme à leur décision. »

Ce rapport est suivi d'un autre relatif au repavage des zônes occupées par les voies du tramway, par la route départementale N° 14 et par le chemin de grande communication N° 9 ; elles font l'objet de projets distinct.

En ce qui concerne les zones du tramway, les Compagnies intéressées ont promis d'exécuter les travaux de réfection du pavage sans l'aide financière de la Ville. Quant à la route départementale N° 14 et au chemin de grande communication N° 9, M. l'Ingénieur en chef Stoclet a consenti à faire participer le Département à la dépense ; pour la moitié du montant en ce qui concerne la route 14 et pour les deux tiers en ce qui concerne le chemin 9. Le complément de la dépense resterait à la charge de la Ville. D'après cela, la contribution du Département ressortirait à 5.489 francs 37, et celle de la Ville à 3.880 francs 41. La dépense incombant aux Compagnies des tramways de Roubaix-Tourcoing et des tramways électriques de Lille et de sa banlieue s'élèverait à 21.500 francs.

Ces travaux seront exécutés par les soins de la Voirie municipale.

### UN MEETING ANTIPORNOGRAPHIQUE

**Une affiche. — La réunion de dimanche. — Les résultats d'une campagne. — L'action nécessaire.**

De grandes affiches ont été placardées jeudi à Roubaix et dans les environs pour annoncer un grand meeting antipornographique qui aura lieu dimanche prochain, à 8 heures et demie, salle Dominique, rue de l'Alouette.

Cette réunion est organisée par des groupes qui diffèrent d'opinions sur bien des points mais qui se sont unis sur un terrain dont personne n'a le monopole et qui sollicite les efforts de tous, celui de la moralité publique.

Ces différents groupes ont fait appel à un conférencier d'un grand talent, M. Emile Pourésy, délégué de la « Ligue française de la Moralité publique ».

M. Pourésy fait en ce moment une série de conférences à travers la France et de nombreux comités ont déjà profité de son passage pour donner une intensité plus puissante à l'action antipornographique qu'ils avaient entreprise.

Mieux que par des paroles, M. Pourésy a déjà, d'ailleurs, prouvé par des actes concluants l'utilité de la campagne qu'il a eu mener. A Bordeaux, où il réside, il a réussi, avec le concours d'honnêtes gens des opinions les plus diverses, à expurger complètement les vitrines des marchands de journaux de toutes les productions pornographiques. Quelques procès, une surveillance incessante des acheteurs ont produit cet utile résultat que les marchands se sont hâter de renvoyer à leurs tristes éditeurs les productions honteuses qui déshonoraient leurs étalages. Bordeaux est maintenant une « ville propre ». De combien de villes, les pères de famille souhaiteraient que l'on en puisse dire autant.

C'est d'ailleurs à Bordeaux que s'est tenu, voici quelques années, le premier congrès antipornographique de France. Ce fut une manifestation puissante de la volonté qui se répand de plus en plus chez tous les honnêtes gens d'imposer silence aux pornographes qui déshonorent notre pays aux yeux du monde entier. A la séance de clôture, qui avait réuni plusieurs milliers d'auditeurs, M. l'abbé Lemire, M. F. Buisson, député, et M. le pasteur Comte, directeur du « Relèvement social » résumèrent, au milieu d'acclamations unanimes, la grande portée morale et sociale de la campagne que ce Congrès avait si utilement consacrée.

La réunion de dimanche sera présidée par M. A. Sevin, secrétaire général du Comité du Nord de la « Société de protestation contre la Licence des rues ». Depuis de longues années M. Sevin travaille sans relâche, à attirer l'attention de ses concitoyens et des pouvoirs publics sur la nécessité de l'action antipornographique. Son courage et sa persévérance l'ont imposé à l'estime et à la reconnaissance de tous. C'est une bonne fortune et un gage de succès pour les comités organisateurs d'avoir pu faire leur réunion sous sa présidence.

Voici le texte de l'affiche placardée en ville et qui a été très lue et très commentée :

« Ville de Roubaix. — Salle Dominique, rue de l'Alouette. — Dimanche, 2 juin, à huit heures et demie très précises, grand meeting public et contradictoire, sous la présidence de M. A. Sevin, secrétaire général de la Société Centrale de protestation contre la licence des rues (Comité du Nord). *Le Péril pornographique*, par Emile Pouresy, délégué de la *Ligue Française de la moralité publique*, et avec le concours de MM. E. Gonnelle (de la Solidarité), N. Lefebvre (de la Ligue des Droits de l'Homme), V. Deligent (du Sillon).

» Chers Concitoyens,

» Notre pays est envahi par la pornographie. Les enfants ne peuvent traverser les rues de nos villes sans avoir le regard flétri par des gravures honteuses qui troublent leurs consciences et les préparent, peut-être, aux pires déchéances. Un impérieux devoir s'impose à tous les hommes de bonne volonté.

» En face de ce débordement, bien que de croyances et d'opinions différentes, nous nous unissons pour jeter un cri d'alarme. Nous en avons assez. Nous voulons la rue propre pour nos femmes et nos enfants. Nous demandons que la loi du 16 mars 1898 soit enfin appliquée à l'égard des pornographes, dont l'audace s'est accrue chaque jour de notre indifférence.

» C'est tout spécialement aux pères et aux mères de famille que nous adressons cet appel. En assistant nombreux à la réunion du 2 juin, ils prouveront qu'ils comprennent leur devoir de défendre, contre la presse corruptrice les âmes de ces enfants et de ces adolescents qui seront demain, l'âme même de la France.

» *La Société Centrale de protestation contre la licence des rues* (Comité du Nord). *La Ligue des Droits de l'Homme. Le Sillon. La Solidarité.*

» Une somme de 10 centimes sera perçue pour couvrir les frais de la réunion. »

### L'inauguration du Square Achille Wibaux

C'est après-demain dimanche 2 juin à 4 heures et demie, qu'aura lieu l'inauguration du nouveau square Achille-Wibaux, rue de Cassel, dont la ville a fait récemment l'acquisition.

A cette occasion une grande solennité artistique sera donnée dans le jardin par la musique municipale la « Grande Harmonie » et par le « Choral Nadaud ».

**LES FUNERAILLES DE M. MAURICE LEPERS, ADMINISTRATEUR DU BUREAU DE BIENFAISANCE,** décoré de la médaille militaire, vice-président de la société des Anciens Combattants de 1870-71 et président de la coopérative l'« Alliance », ont eu lieu, jeudi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre.

De magnifiques couronnes offertes par les sociétés dont faisait partie M. Maurice Lepers, ainsi que par ses amis et la famille, étaient portées devant le corbillard. M. Léon Véraghe, portait sur un coussin de velours les décorations du défunt.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Cyrille Caquant, vice-président du Bureau de bienfaisance, et Edmond Dujardin, administrateur ; Em. Desmulliez et Etienne Couthier, membres du Conseil d'administration de l'« Alliance » ; Edm. Leroy, Alph. Gahyde, vice-président et membre de la société des Anciens Combattants de 1870-71 ; Eloi Lemaire et Rodolphe Crépelle, amis du défunt.

Venaient derrière le corbillard les administrateurs du Bureau de bienfaisance le corps médical et le personnel des bureaux. Les orphelines, sous la conduite des religieuses marchaient de chaque côté du corbillard. Les sociétés des Combattants et des Armées de terre et de mer, précédaient la famille.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, que suivait une très nombreuse assistance dans laquelle nous avons remarqué : MM. Edouard Roussel, adjoint au maire ; Alfred Bayart, et Désiré Segard, conseillers municipaux ; Lebas, capitaine de gendarmerie ; Paul Watine, ancien adjoint au maire, président d'honneur des Anciens Combattants ; Macq, capitaine-commandant des sapeurs-pompiers ; Lecomte, directeur de l'Octroi ; Delteil, commissaire de police, des délégations de la gendarmerie, de la police, de la douane, etc.

Au cimetière MM. Lucas, président des Anciens Combattants, et Emile Desmulliez, administrateur de l'« Alliance », ont pris la parole.

Voici le principal passage du discours de M. Lucas :

« Né en 1846, à Roubaix, Maurice Lepers contracta un engagement volontaire pour sept ans à la Mairie de Lille, le 14 février 1867. Versé au 1er régiment de Lanciers, il y devint brigadier, le 1er janvier 1868. En 1870, il fit partie de l'armée du Rhin et prit part à la bataille de Sedan. Fait prisonnier de guerre, il parvint au moyen d'un déguisement à franchir les lignes ennemies et à pénétrer en Belgique et de là, il revint en France où il s'empressa de se mettre à la disposition du général-commandant la place de Lille, qui le nomma sous-officier pour l'acte de bravoure qu'il venait d'accomplir. Incorporé au 2e régiment de Lanciers, le 23 novembre 1870, il fit partie des éclaireurs de l'armée de la Loire.

« La guerre franco-allemande terminée, il est envoyé à Versailles pour combattre l'insurrection. Le 24 juin 1871, pour sa conduite exemplaire et ses campagnes, il fut décoré de la médaille militaire. Ne sont-ce pas là, Messieurs, de nobles titres à notre respect, à notre estime et à notre admiration !

« C'était un excellent cœur, compatissant pour les malheureux, caractère affable, franc et loyal et très serviable envers tout le monde. Patriote sincère, il avait à cœur tout ce qui pouvait faire le bonheur et la gloire de notre chère patrie.

« N'ayant jamais désespéré et convaincu que « la force ne primerait pas indéfiniment le droit » il croyait à la justice immanente des choses qui, ajoutait-il, vient toujours tôt ou tard.

« Le sang français est un sang toujours aussi généreux ; le courage et l'héroïsme naîtront toujours sur la terre de France et quels que soient les calomnies et les outrages que l'on jette sur le drapeau, il ne croyait pas à la ruine de la France. Aussi, avait-il sans cesse les yeux et la pensée tournés là-bas, vers la trouée des Vosges, la plaie toujours saignante, qu'il aurait tant voulu voir cicatrisée avant de s'endormir pour toujours ; hélas ! il ne verra point les jours glorieux de cette revanche qu'il attendait, mais il peut reposer sans crainte dans le silence et la paix du tombeau, puisqu'il laisse après lui, sur notre terre du Nord, et partout sur notre sol de France, tant de vaillants soldats, de patriotes ardents comme lui, tous animés de son esprit, de sa même foi, de sa même et invincible espérance ! »

M. Desmulliez a fait ensuite l'éloge du « président accompli de l'« Alliance », dévoué aux intérêts qui lui étaient confiés et soucieux de les rendre féconds ».

« Son opiniâtreté au travail, a-t-il ajouté, fut sans exemple, et les résultats qu'il sut obtenir, dépassèrent nos espérances. Sous une apparence un peu rude, d'un abord qui paraissait à certains un peu brusque, franc, trop franc presque, Maurice Lepers cachait un cœur d'or.

« Tous ceux qui l'ont approché de près, qui ont vécu un peu de sa vie, savent quel était cet excellent homme, toujours heureux de rendre service, toujours prêt à faire le bien.

« Il n'eut jamais qu'un but, celui de faire son devoir, qu'un souci, être utile à tous. — Il fut dans toute l'acception du terme, un homme profondément honnête, un homme profondément bon. »

**LE REPOS HEBDOMADAIRE ET LES EMPLOYES DE COMMERCE.** — Voici la suite du communiqué que nous avons reçu du Syndicat des Employés sur cette question et dont nous avons publié précédemment la première partie :

« D'où viennent les principales difficultés d'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

» Précisément des exceptions prévues au paragraphe 2 de l'article 2, disant : « Lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tout le personnel d'un établissement serait *préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal* de cet établissement. »

» Avec une telle formule, c'est la faillite de la loi, car il est de toute évidence que dans le cas où un commerçant demande à rester ouvert le dimanche, c'est qu'il y trouve avantage et intérêt ; que sa clientèle est gênée par la fermeture le dimanche, c'est par suite le fonctionnement normal de l'établissement qui en souffre.

» Or, pour peu qu'une étude sérieuse en ait été faite, ces organisations ont pu se rendre compte, que les demandes de dérogations soumises à l'enquête étaient basées sur des conditions aussi vagues ; qu'aucune de ces dérogations n'était indispensable, la plupart peu intéressantes, certaines mêmes allaient à l'encontre de leurs intérêts, mais que toutes étaient inspirées par la crainte qu'une minorité égoïste échappant à la loi en mettant à profit ses côtés défectueux puissent réaliser des bénéfices au détriment des observateurs fidèles de cette loi.

» D'autre part, accorder en bloc toutes les demandes de dérogations, c'est répondre au 4e paragraphe de l'article 8 de la loi, disant : « L'autorisation accordée à un établissement devra être étendue aux établissements de la même ville faisant le même genre d'affaires et s'adressant à la même clientèle », mais, c'est, aussi bien et autant que ce paragraphe, poursuivre l'anéantissement d'une loi de grande portée sociale, sans souci des travailleurs et des employés de commerce qui, depuis plus de dix ans, dans tous leurs Congrès et leurs meetings demandaient et réclamaient la loi du repos hebdomadaire le dimanche (qu'ils ne connaissaient plus que le mot) : c'est sacrifier une catégorie de citoyens laborieux et nombreux au profit de quelques intérêts particuliers.

» Donc, malgré les indications sincères et motivées sur les demandes, ce ne sera plus que des questions d'appréciation, bien près de l'arbitraire ; rarement les avis seront unanimement donnés par les organisations consultées, dont on tiendra faiblement compte, malgré le désir du législateur. Au surplus, ces avis ne sont que consultatifs, car « le préfet statue ensuite en toute liberté par un arrêté motivé qu'il notifiera dans la huitaine » (Art. 8, paragraphe 3).

» Faisons remarquer en passant que les réclamations élevées contre la loi du repos hebdomadaire sont venues presque exclusivement du commerce. L'industrie s'est pliée sans murmurer à un régime qui respectait ses exigences et n'était pas une nouveauté, du moins pour la plupart. Les industriels, plus rares, qui faisaient travailler le dimanche, ont accepté sans trop de gêne, de fermer, se contentant de la certitude que leurs concurrents étaient contraints d'en faire autant. La véritable raison pour laquelle la loi n'est pas discutée par l'industrie, c'est que pour elle, défendre de travailler ou défendre de *faire* travailler, cela revient au même. »

**LE REPOS HEBDOMADAIRE A L'ABATTOIR.** — En raison de la loi sur le repos hebdomadaire l'Abattoir est fermé tous les dimanches depuis le mois de novembre dernier.

Les chevilleurs ou bouchers en gros, estimant que la fermeture de l'Abattoir est très préjudiciable à leurs intérêts durant l'été, viennent de demander à l'Administration municipale de vouloir bien autoriser l'ouverture de cet établissement, à titre exceptionnel, le dimanche, de 5 heures à 9 heures, pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre.

Une délégation des chevilleurs a eu, à cet effet, jeudi, à dix heures, à la Mairie, une entrevue avec M. Georges Deschodt, adjoint au maire. Après avoir pris l'avis de MM. Bottiau, directeur de l'Abattoir, Lecomte, directeur de l'Octroi, et Bellon, inspecteur du travail, qui assistaient à cette entrevue, M. Deschodt a fait droit à cette demande.

**TRAVAUX DE PEINTURE A L'HOSPICE DE BARBIEUX.** — Jeudi, à trois heures, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des travaux de peintures et de badigeonnages divers à exécuter à l'Hospice de Barbieux. Le bureau était présidé par M. Deleporte-Bayart, vice-président de la Commission administrative des Hospices, assisté de MM. Paul Despature et F. Jonville, administrateurs ; Dérégnaucourt, architecte, et Caron, économe.

Le montant des travaux était de 10.750 francs. Ont soumissionné : MM. Eugène Carbonnelle, avec 6 p. c. de rabais ; Th. et Em. Gilmant, 21 p. c. ; Eloi Lemaire, 10 p. c. ; C. Cléty, 15 p. c. ; J. Decoyère, 32 p. c. ; la société « Le Travail », 7 p. c. ; Albert Croin, de Cysoing, 17 p. c. ; Henri Fontaine, de Wattrelos, 21 p. c. ; Joseph Henneuse, de Roubaix, 34 p. c. ; qui a été déclaré adjudicataire.

**POUR LES PAUVRES.** — La société chorale « Les Mélomanes Roubaisiens », qui a obtenu une prime de 300 francs au festival des 19 et 20 mai, a remis jeudi à la Mairie une somme de 20 francs destinée aux pauvres.

**A LA GARE.** — M. Ladon, intérimaire à Lille, est nommé sous-chef de gare de Roubaix-ville, en remplacement de M. Delplanque, admis à faire valoir ses droits à la retraite, ainsi que nous l'avons annoncé.

**UNE CONFERENCE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES FRANCO-CANADIENNES,** a été donnée jeudi soir dans la salle de la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, par M. A.-J. L Lobet, directeur de l'Office Franco-Canadien.

L'orateur dit, tout d'abord, que la force d'une puissance, est due à son influence au dehors. Il constate que la France a obtenu, au Canada, d'appréciables résultats commerciaux, l'année dernière, comparativement aux années précédentes, mais c'est encore bien peu de chose, à côté des autres nations ; l'Angleterre, l'Allemagne, etc.

Le Canada, qui compte 6 millions d'habitants, en aura certainement 25 millions dans 20 ans. Ce pays, grand comme l'Europe, huit à dix fois plus vaste que la France, n'est malheureusement pas assez connu en France. Tandis que l'Angleterre fait annuellement 900 millions de transit, la France n'arrive qu'à un trafic de 30 à 32 millions ; et cependant, il y a au Canada 400.000 Français. Notre langue est sur le même pied que la langue anglaise ; faut-il nous laisser devancer par d'autres nations ? L'an dernier, 300.000 étrangers sont arrivés au Canada ; il y avait à peine, sur ce chiffre, 2 à 3 mille Français et Belges. Au point de vue commercial, on y voit très peu de produits français ; par contre les échantillons étrangers dominent.

Tâchons, dit le conférencier, de mettre à profit les bonnes dispositions des Canadiens vis-à-vis de la France, afin de favoriser le développement de l'industrie de ce pays. Il faut se mettre en rapports directs, avec les commerçants de ce pays, conclut M. L Lobet ; aller sur place offrir ses services, afin de faire prévaloir les marchandises et produits français.

En terminant, l'orateur insiste pour ne pas laisser tout accaparer par les autres pays, et déclare que l'Office Franco-Canadien, se met à la disposition des intéressés, pour faire rayonner là-bas les produits français.

Des vues magnifiques, de Québec, Montréal, etc., ont défilé sous les yeux de l'assistance.

**A PROPOS D'UNE SCENE DE DESORDRE DANS UN ESTAMINET.** — En relatant la scène de désordre qui s'est produite, dans la soirée de lundi à l'estaminet de M. Debrabander, rue Archimède, 71, nous avons dit que déjà dans l'après-midi plusieurs individus, notamment Emile Dejode, dit « L'blond » y étaient entrés et avaient cherché chicane au cabaretier en le provoquant. Contrairement aux renseignements qui nous avaient été donnés, l'intéressé déclare qu'il s'est contenté de boire tranquillement sa chope, et ne s'est livré à aucune manifestation de ce genre.

**EN TOMBANT D'UN PONTON.** — L'un des ouvriers de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Delescluse frères, boulevard de Belfort, M. Carlos Houzé, âgé de 29 ans, demeurant rue des Fossés, 57, s'est blessé au genou en tombant d'un ponton. M. le docteur Delecœuillerie a constaté un épanchement sérieux dans l'articulation du genou gauche. Un mois de repos.

**EN SOULEVANT DES PIECES DE GUIPURES.** — Dans l'atelier de guipures de MM. les Fils d'Alfred Motte, rue Molière, 20, un aide-plieur, M. Emile Castelain, âgé de 17 ans, demeurant rue du Château, à Wattrelos, s'est fait un effort en soulevant des marchandises. M. le docteur Jacquemont a constaté un emphysème traumatique du poumon. Il lui a prescrit quarante jours de repos.

**UN JEUNE GARÇON QUI SE CASSE LE BRAS EN TOMBANT.** — Jeudi après-midi, vers deux heures, un gamin d'une douzaine d'années, Léopold Dufermont, était monté sur l'arrière-train d'un camion en marche, boulevard de Reims. Craignant sans doute d'être aperçu du conducteur, qui tenait un fouet en main, il sauta à bas du véhicule ; mais il tomba si malheureusement qu'il se fractura le bras gauche. Relevé par un passant, le jeune imprudent fut conduit dans une maison voisine, où il reçut les soins d'un médecin qu'on avait appelé. Le praticien a déclaré que l'état de Léopold Dufermont nécessiterait un repos de six semaines.

**MACHINES PARLANTES « ODEON »** à disques double face. Puissance, harmonie, durée. Reproduction absolument naturelle de la voix, Maison **SCREPEL,** 138 bis, Grande-Rue, Roubaix.
150-3

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Amédée Prouvost, un rattacheur, M. Gervais Rommel, 22 ans, rue Pierre-de-Roubaix, s'est fait une plaie contuse à la hanche droite en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. —— A la fabrique de M. Ch. Masure fils, caoutchoutier, l'un des ouvriers, M. Jules Malot, 33 ans, rue Daubenton, a eu l'annulaire gauche écrasé par un mandrin pendant la fabrication d'un tuyau. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. —— A la fonderie de M. François Berte, un ébarbeur, M. Richard Vermeulen, 31 ans, rue de Naples, cour Debaillie, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion. Quinze jours de repos. Docteur Delecœuillerie. —— A la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux, l'un des ouvriers, M. Camille Marthe, 14 ans, rue Miln, a eu la main gauche comprimée entre deux poulies. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. —— L'un des ouvriers de Mme veuve Deroubaix et fils, entrepreneurs, M. J. Carloit, a été fortement blessé à la jambe droite par une tôle qu'il manœuvrait. Trois semaines de repos. Docteur Dupré. —— L'un des apprêteurs de MM. Ernoult frères, M. Emmanuel Lepoutre, 19 ans, rue de l'Abreuvoir, cour Dhellemme, a été blessé au pied gauche par un ballot de tissus. Quinze jours de repos. Docteur Vanlaer. —— Un ouvrier plombier de M. Alphonse Delneste, entrepreneur, M. Henri Piogez, 17 ans, rue de Thionville, à Croix, s'est fait une entorse lombaire en glissant d'une échelle. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. —— Un mécanicien de M. Prouvost-Screpel fils, fabricant, M. Eugène Verbancq, 54 ans, rue Foucault, s'est fait des contusions au bras droit et à la jambe gauche en tombant d'une échelle. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. —— A la fonderie de M. Napoléon Martin, un manœuvre, M. Valentin Debusschère, 39 ans, rue de la Guinguette, s'est piqué à la main gauche avec une pointe de fonderie. Vingt jours de repos. Docteur Hariet.

**NECROLOGIE.** — On annonce la mort, dans sa 20e année, de M. Albert Dumortier, employé de la Maison Rousseau-Prouvost et Houzet, fils de M. et Mme Ferdinand Dumortier-Delattre, demeurant 27, rue d'Hem. Ses funérailles auront lieu samedi 1er juin, à neuf heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix.

**ENTERREMENTS DU VENDREDI 31 MAI 1907.** — Mme Chéri Lebeau, née Rosalie Binet, huit heures et demie, église Ste-Elisabeth. — M. Jean Legrand, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Désiré Truyen, huit heures et demie, église Notre-Dame.

## CROIX

UN DEUIL CRUEL vient de frapper M. et Mme Georges Prouvost-Dehau, propriétaires, Grande-Rue, à Croix. Un de leurs enfants, Louis, âgé de huit ans, a succombé jeudi, après une douloureuse maladie. Les funérailles auront lieu demain, samedi, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix.

Nous prions M. et Mme Prouvost-Dehau et leurs familles d'agréer l'hommage de notre sympathie attristée.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. l'abbé Bogaert, vicaire à Saint-Martin depuis quatorze ans est nommé curé à Le Nieppe, près de Renescure. L'installation se fera jeudi prochain, 6 juin. M. l'abbé Bogaert, remplace à Le Nieppe, M. l'abbé Barbier, nommé récemment curé de Saint-Antoine de Padoue, à Roubaix, et dont l'installation s'est faite dimanche dernier.

LES JEUX D'ARGENT. — Le garde Rogé a surpris deux jeunes gens, Alphonse Lalouette, 18 ans, rue Jacquard, à Roubaix, et Armand Verstraete, 16 ans, rue de l'Alouette, tous deux forgerons chez M. Seynave-Dubocage, rue du Creusot, au moment où ils jouaient à l'argent sur la voie publique. Procès-verbal a été dressé.

## WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la tannerie de M. Clément Dupire, au Cartelot, M. Emile Staelack, 14 ans, rue de Lille, s'est fait un effort en soulevant un sac de taquets. 10 jours de repos.

## LANNOY

FEDERATION DE LA « JEUNESSE CATHOLIQUE ». — Nous avons annoncé le projet formé par un Comité libéral lannoyen. On nous prie de rappeler à ce sujet la conférence qui sera donnée au patronage, dimanche, 2 juin, à quatre heures du soir.

L'ordre du jour de cette réunion comprend : 1. Une allocution de M. l'abbé Delesalle, doyen ; 2. Un aperçu de la mission de la jeunesse contemporaine, par M. P. Vandemeulebrouck, président de la section lannoyenne ; 3. Un discours de M. Barbry, président de la Jeunesse catholique de Lille. Le conférencier indiquera le but et l'action de l'Association catholique de la jeunesse française.

**LYS**

MARIAGE. — Jeudi matin, à 11 heures et demie, en l'église paroissiale a été célébré au milieu d'une assistance considérable et élégante, le mariage de Mlle Marie Boutemy, fille de M. Louis Boutemy, le sympathique maire de la ville, avec M. Georges Ducrocq, homme de lettres, à Paris.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Léon Boutemy, filateur de lins, son oncle et Louis Boutemy fils, son frère ; pour le marié : MM. Paul Leroy, négociant à Lille, son oncle, et Louis Marin, député de Nancy, secrétaire à la Chambre des députés.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Catteau, curé qui a prononcé une délicate allocution.

Au cours de la cérémonie, l'Harmonie « Les Amis Réunis », sous l'habile direction de M. Montigny, son chef, a exécuté avec beaucoup de brio les morceaux suivants : *Pâques Fleuries*, de Labole ; *Marche de Jeanne d'Arc*, de Théodore Dubois ; *Prophètes*, de Meyerbeer ; *Marche religieuse*, de Gounod ; *Marche nuptiale*, de Windelsen.

M. Louvois, violoncelliste, à Lille, a détaillé de façon impeccable, une cavatine de Raff et une sérénade de Schuber.

A l'issue de la messe les musiciens se sont rendus au château de M. Louis Boutemy, maire, et en présence des jeunes époux et de tous les invités réunis sur le perron, ils ont joué magistralement la *Marche Lorraine* de Ganne. Puis M. Edouard Catrice, lieutenant de l'harmonie s'est avancé vers les jeunes époux et au nom de la société leur a présenté ses compliments en même temps qu'une jolie corbeille de fleurs. Ce fut ensuite au tour d'une fillette, Mlle Lecomte de complimenter M. et Mme Ducrocq-Boutemy. Ceux-ci se sont montrés très touchés de ces marques de sympathie.

**FOREST**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.** — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à 7 h. 1/2, en la mairie, en session ordinaire de Mai, sous la présidence de M. Lucien Thieffry, maire. Etaient présents : MM. Jean Delattre, adjoint ; Eugène Thieffry, Bonte, Delobel, Florin, Cocheteux, Delplanque, Roman et Marchand.

— Absent : M. Georges Wattine, excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. Jules Roman, est nommé secrétaire pour la réunion.

Pendant l'exposé de la gestion administrative du Maire, M. Jean Delattre, adjoint, prend place à la présidence.

*Budgets communaux*. — Le compte administratif de l'année 1906 se présente comme suit : Recettes : 7.399,21, y compris le reliquat de 1905 ; dépenses, 7.141 fr. 70, d'où un excédent de recettes de 257 fr. 51.

— Le budget additionnel de 1907 comprend en recettes et dépenses l'excédent de l'exercice précédent. Il sera affecté à des dépenses engagées. — Le budget primitif de 1908 sera constitué sur la même base que celui de 1907. Il y aura quelques augmentations légères en dépenses dont les prévisions antérieures ont été reconnues insuffisantes.

La location d'une prairie municipale à M. Droulers, à raison de 20 francs l'an est renouvelée.

*Assistance médicale gratuite*. — Une addition est ajoutée à la liste déjà existante.

*Bourses de vieillesse*. — Des avis favorables sont donnés à sept nouvelles demandes.

*Création d'un poste d'instituteur-adjoint*. — Cette question qui était déjà venue en discussion, à la réunion précédente, sera reprise à l'étude.

*Le matériel contre l'incendie*. — M. Florin se plaint de l'insuffisance et du mauvais état du matériel des pompiers. L'assemblée décide de faire le nécessaire pour l'améliorer.

**HEM**

VAGABONDAGE. — Jeudi matin, à 3 h. 1/2, des gendarmes de Lannoy ont arrêté dans un hangar près de l'estaminet « Au dernier Sou », hameau des Trois Baudets, un vagabond qui dormait ; c'est un journalier, Louis Martin, 63 ans, sans domicile fixe. Le prisonnier a été conduit à la prison de Lannoy ; il sera dirigé sur Lille ce matin, vendredi.

## CYSOING

**BOUVINES**

LE CONGRES EUCHARISTIQUE. — Nous croyons savoir que Mgr Delamaire, coadjuteur de Mgr l'Archevêque de Cambrai, a accepté la présidence du Congrès Eucharistique qui doit avoir lieu le 25 août prochain, à Bouvines, avec le concours de la fédération de la Jeunesse Catholique du canton.

**Grande Pharmacie H. Couvreur**
**C. MACRON, Sr, 32, RUE NEUVE, ROUBAIX**
**Guérison assurée de toutes les maladies de la peau et vices du sang par le DEPURATIF DU Dr JACKSON.**

**Beau choix d'images**
de première Communion, à la Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix.
24383

## TOURCOING

### LA SUPPRESSION DES PROCESSIONS

**Les variations de M. le maire**

Il n'est pas, sans intérêt, pensons-nous, de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documents précis qui sont comme les étapes de l'acheminement de M. le maire de Tourcoing vers la suppression des processions. Il s'en dégage une sorte de leçon qui est instructive, à plus d'un titre.

Dans la séance du Conseil municipal du 20 juin 1900, M. Quivron, conseiller socialiste, comme chacun sait, demandait à M. Dron, récemment élu maire, de frapper d'un droit de voirie les reposoirs élevés à l'occasion des processions. C'était là une petite vexation d'adversaire. M. le maire répondit :

Si vous imposez les reposoirs que ferez-vous en temps de carnaval pour les chars qui stationnent des heures entières dans nos rues ? Vous arriveriez ainsi à des choses fabuleuses. Ce que demande M. Quivron est une mesquinerie que rien ne justifie. De deux choses, l'une ou on tolère, ou on supprime les processions... Nous n'avons pas à imiter ce qui se fait en d'autres villes et à amener des troubles inutiles puisque *toute la population à peu de choses près, demande qu'on ne supprime pas les processions.*

Il n'y avait là à reprendre, somme toute, qu'une assimilation par trop narquoise d'une cérémonie du culte avec un quelconque cortège grotesque de mardi-gras ou de mi-carême. M. le maire parlait en homme sage. Il était prudent. Il n'était sûr encore ni de ses forces, ni de son conseil.

En 1904, M. Quivron revient à la charge. M. le maire fait une nouvelle déclaration et la voici :

Nous avons toléré les processions parce qu'elles sont toujours pratiquées depuis de nombreuses années. C'est un usage antique de cette ville.

Mon sentiment à ce sujet, c'est qu'*on ne peut pas rompre brusquement avec une coutume.*

*Il faut ménager les transitions.*

*Le temps est pour nous un puissant auxiliaire ; l'évolution ne se fera qu'un peu à la fois.*

Les associations de petits commerçants y trouvent profit ; les pères et mères de famille aiment à voir leurs enfants habillés de blanc : on ne fera pas disparaître cela du jour au lendemain.

D'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre, parmi ceux qui prennent part à ces manifestations, il en est — et plus nombreux que vous ne pensez qui vous ont envoyé au Conseil municipal.

M. le maire alléguait d'abord la tradition, il invoque ensuite la tolérance et le respect des droits d'un chacun, puis les intérêts du petit commerce, comme firent hier MM. Cordier et Salembien. A défaut d'autres, ce sont encore des considérations qui ont leur valeur. Mais la véritable raison de la résistance de M. le maire contre l'obstination collectiviste est d'un ordre inférieur. Que vont dire les électeurs ?

Toutefois, une évolution significative se marque dans cette dernière réponse : M. le maire compte pour travailler avec lui contre la tradition, la tolérance et les droits des citoyens libres, sur le temps, qui est un puissant agent de désorganisation.

Seulement la tradition, la tolérance et les droits sont de ces choses qui, à Tourcoing, en particulier, ont la vie tenace.

Aussi, puisque le temps n'apporte aucun appoint au désir secret de M. le maire qui est, quand même pour la suppression, M. le maire va de l'avant. Et, on le rappelait hier, il est un des 255 députés qui votèrent pour la suppression des processions par voie législative. Et c'était par suite contre lui que se retournait le mot de l'honorable M. Groussau disant :

Certains maires de la majorité radicale-socialiste, craignant de se rendre impopulaires en refusant l'autorisation des processions, ont voulu se dégager de toute responsabilité et ont prié la Commission de supprimer par la loi elle-même, toutes les manifestations extérieures du culte.

Et c'était contre M. Dron encore que M. Noulens, un radical pourtant, expliquait :

Il ne faut pas que les maires puissent essayer de se retrancher, grâce à des démarches comme quelques-uns en ont fait auprès des membres de cette Chambre, derrière un texte législatif qui leur lierait en quelque sorte les mains et les rendrait dans une certaine mesure irresponsables.

Ces paroles ont paru au « Journal Officiel ». Elles ne sont pas niables.

Mais M. le Maire ne pouvant se couvrir du côté de la loi, — encore que dans son rapport il allègue un désuet article de germinal an X, — s'est retranché derrière son Conseil et lui a fait voter la suppression.

Est-ce donc que « les pères et mères de familles n'aiment plus voir leurs enfants habillés de blanc » ? Est-ce donc que les associations de petits commerçants n'ont plus à trouver de profit dans les processions ? Est-ce donc que des électeurs ont demandé la suppression ? Au contraire. Et tout ce qui était bon argument hier, l'est encore aujourd'hui.

Mais M. le maire a devancé l'évolution qu'il se fatiguait d'attendre. Voilà le secret de ses variations. Il a argué de la fondation d'un temple protestant et parlé de troubles. Les protestants ont protesté ici même de leurs idées pacifiques. Quant aux provocations d'une poignée d'anarchistes l'an dernier, on sait que la police pouvait y mettre ordre si on avait voulu.

A quoi bon insister du reste ? La cause est mauvaise, comme la défense.

**UN MANIFESTE**

Le manifeste suivant a été distribué en ville, jeudi dans la soirée :

« UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

« Aux Tourquennois,

« *C'en est fait des processions!!!*

« La majeure partie de nos concitoyens est traitée en parias, et dorénavant la liberté de la rue n'appartiendra qu'aux apaches et aux camelots.

« De par la volonté d'un *Etranger*, il ne sera plus donné aux Tourquennois de contempler ce magnifique cortège, qui se déroulait dans notre ville, et auquel les libres-penseurs eux-mêmes n'étaient pas indifférents.

« La décision prise par le Maire, avec la complicité du Conseil Municipal dont la *domesticité* est devenue légendaire, a profondément ému la partie saine de la